

DÉCOMPTE ANNUEL

EXERCICE 2020

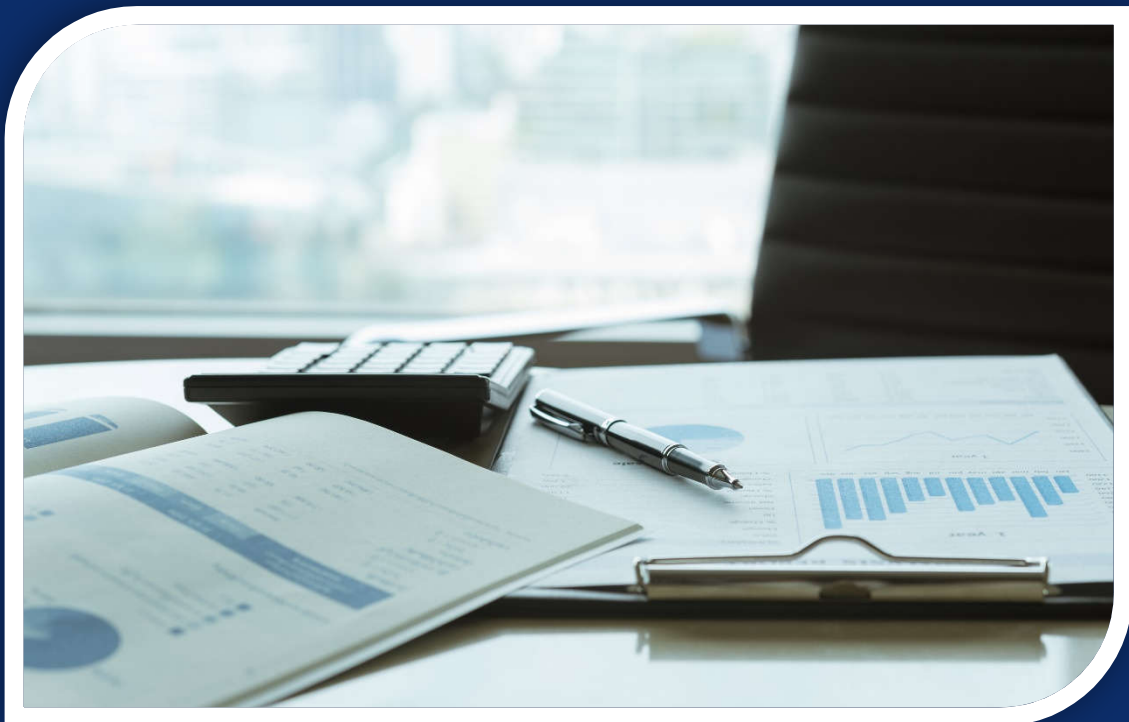


TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	1
II.	Décomptes des recettes et des dépenses.....	2
	Décompte des dépenses	2
	Décompte des recettes	4
III.	Paramètres sociaux	5
IV.	Commentaires des dépenses	5
	Frais d'administration (60)	5
	Prestations en espèces (61)	8
	Prestations en nature (62)	14
	Transferts entre ISS (63).....	14
	Décharges et restitutions de cotisations (64)	15
	Charges financières (66).....	15
	Charges Diverses - Tiers (68).....	15
	Dépenses diverses (69)	16
V.	Commentaires des recettes	17
	Cotisations (70)	17
	Participation de tiers (72)	17
	Transferts entre ISS (73).....	17
	Produits divers de Tiers (76)	18
	Produits financiers (77)	18
	Recettes diverses (79)	19
	Prélèvements sur réserves et sur reports à nouveaux (86).....	19
VI.	Bilan de clôture	20
	Actif.....	20
	Passif	21
VII.	Commentaire de l'actif.....	22
VIII.	Commentaire du passif	25
IX.	Evolution du compte de résultat	28

I. INTRODUCTION

Le décompte annuel global de l'Association d'assurance accident (AAA) est établi chaque année et contient la récapitulation des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice donné. Conformément à l'article 141 du Livre II du Code de la sécurité sociale (CSS), les comptes annuels sont approuvés par le conseil d'administration de l'AAA, qui ne peut être saisi de leur approbation qu'après un délai de six semaines suivant la remise des documents comptables à l'autorité de surveillance, l'Inspection générale de la sécurité sociale.

En particulier, le décompte annuel global de l'AAA de l'exercice 2020 comprend les décomptes des recettes et des dépenses de cet exercice, ainsi que le bilan de clôture au 31 décembre 2020.

Parmi les textes légaux qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'exercice 2020, il y a lieu de signaler:

- L'article 148 du CSS suivant lequel la réserve de l'AAA ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice;
- L'article 149 du CSS mentionnant qu'en dehors des revenus de placements et d'autres ressources diverses les charges du régime général sont couvertes par des cotisations. Les cotisations sont fixées annuellement sur base du budget de l'exercice à venir de manière
 - 1) à couvrir les dépenses courantes à charge de l'AAA;
 - 2) à constituer la réserve légale prévue à l'article 148.
- Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale.

L'Etat intervient par le remboursement à l'AAA des prestations payées pour les personnes assurées dans le cadre des régimes spéciaux visés à l'article 91 du CSS ainsi que d'une partie des frais d'administration. L'Etat verse mensuellement des avances fixées à un douzième du crédit inscrit dans le budget de l'Etat pour l'exercice en cours.

II. DÉCOMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Décompte des dépenses

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 2 0				
CHARGES	RESULTAT	BUDGET	RESULTAT	Variation %
	2019	2020	2020	2019/2020
6 Comptes de charges				
60 Frais d'administration				
600 Frais de personnel	8.508.685,68	9.302.145,00	9.551.760,05	12,3%
602 Frais d'exploitation	546.170,06	602.200,00	544.608,30	-0,3%
603 Frais de fonctionnement	674.290,69	874.850,00	611.930,65	-9,2%
604 Frais généraux	1.265.809,44	2.111.475,00	995.559,86	-21,3%
605 Frais d'acquisition	5.908,23	14.000,00	10.378,96	75,7%
606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.445.905,92	1.500.000,00	1.803.741,65	24,7%
608 CCSS Frais communs	2.184.950,01	2.503.600,00	2.392.168,49	9,5%
Total classe 60	14.631.720,03	16.908.270,00	15.910.147,96	8,7%
61 Prestations en espèces				
611 Prestations en espèces - régime général				
6110 Indemnités pour incapacités de travail	32.171.970,42	33.471.000,00	30.882.545,56	-4,0%
6111 Rentes	110.932.836,43	111.830.000,04	112.184.016,24	1,1%
6112 Rachats de rentes	1.523.265,46	1.983.000,00	1.151.263,46	-24,4%
6118 Autres secours en espèces	19.090.910,40	19.961.000,00	17.426.845,37	-8,7%
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux				
6110 Indemnités pour incapacités de travail	122.854,62	51.000,00	137.216,40	11,7%
6111 Rentes	1.573.768,16	1.583.000,00	1.738.818,68	10,5%
6112 Rachats de rentes	0,00	68.000,00	113.740,27	--
6118 Autres secours en espèces	293.456,70	483.000,00	262.858,84	-10,4%
Total classe 61	165.709.062,19	169.430.000,04	163.897.304,82	-1,1%
62 Prestations en nature				
621 Prestations en nature - régime général	33.043.931,32	34.149.000,00	36.604.573,99	10,8%
621 Prestations en nature - régimes spéciaux	4.137.544,14	4.019.000,00	2.674.160,60	-35,4%
Total classe 62	37.181.475,46	38.168.000,00	39.278.734,59	5,6%
63 Transferts entre ISS				
631 Prestations - régime général	3.619.504,99	3.691.000,00	4.075.043,97	12,6%
631 Prestations - régimes spéciaux	17.477,41	23.800,00	38.772,96	121,8%
Total classe 63	3.636.982,40	3.714.800,00	4.113.816,93	13,1%
64 Décharges et restitutions de cotisations				
640 Décharges sur cotisations	567.588,33	1.000.000,00	1.171.443,20	106,4%
641 Décharges sur prestations	19.099,30	0,00	28.636,33	49,9%
644 Décharges sur amendes	1.000,00	0,00	500,00	-50,0%
Total classe 64	587.687,63	1.000.000,00	1.200.579,53	104,3%

Montants en euros

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 2 0

<u>CHARGES</u>	RESULTAT 2019	BUDGET 2020	RESULTAT 2020	Variation % 2019/2020
66 Charges financières				
6611 Intérêts sur comptes courants	0,00	0,00	3,87	--
6611 Charges s/placements CASS	0,00	0,00	1.795,69	--
<u>Total classe 66</u>	0,00	0,00	1.799,56	
68 Charges diverses - Tiers				
6806 Recours contre tiers	342.431,55	880.000,00	283.000,83	-17,4%
<u>Total classe 68</u>	342.431,55	880.000,00	283.000,83	-17,4%
69 Dépenses diverses				
699 Dépenses diverses	0,01	1.000,00	11.141,27	--
<u>Total classe 69</u>	0,01	1.000,00	11.141,27	--
TOTAL CHARGES COURANTES	222.089.359,27	230.102.070,04	224.696.525,49	1,2%
8 Opérations sur réserves				
81 Dotations sur réserves et sur reports à nouveaux				
810 Dotation à la réserve	0,00	0,00	0,00	--
<u>Total classe 81</u>	0,00	0,00	0,00	--
TOTAL CHARGES	222.089.359,27	230.102.070,04	224.696.525,49	1,2%

Montants en euros

Décompte des recettes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 2 0				
PRODUITS	RESULTAT 2019	BUDGET 2020	RESULTAT 2020	Variation % 2019/2020
7 Comptes de produits				
70 Cotisations				
700 Cotisations	200.216.341,48	198.312.500,00	191.806.967,86	-4,2%
Total classe 70	200.216.341,48	198.312.500,00	191.806.967,86	-4,2%
72 Participations de tiers				
720 Participation frais d'administration (Etat)	437.903,88	28.800,00	341.155,06	-22,1%
721 Participation prestations (Etat)	6.070.765,46	6.204.000,00	5.138.912,89	-15,3%
Total classe 72	6.508.669,34	6.232.800,00	5.480.067,95	-15,8%
73 Transferts entre ISS				
730 Transferts provenant de régimes de pension	0,00	1.000,00	116.020,00	--
Total classe 73	0,00	1.000,00	116.020,00	--
76 Produits divers de tiers				
760 Recours contre tiers responsables	9.240.401,27	8.000.000,00	9.342.614,05	1,1%
761 Intérêts de retard sur cotisations	120.524,47	150.000,00	0,00	-100,0%
762 Amendes d'ordre	38.693,90	50.000,00	19.750,00	-49,0%
764 Transferts internationaux	138.709,50	196.000,00	126.683,24	-8,7%
765 Retenue pour pensions	509.503,04	480.000,00	549.858,57	7,9%
766 Remboursements sur pensions et rentes	0,00	25.000,00	0,00	--
Total classe 76	10.047.832,18	8.901.000,00	10.038.905,86	-0,1%
77 Produits financiers				
771 Revenus sur comptes et dépôts				
7712 Revenus sur comptes courants	0,00	200,00	0,00	--
7712 Revenus s/placements CASS	26,42	0,00	0,00	-100,0%
7713 Revenus sur dépôts	574.566,66	323.000,00	526.185,83	-8,4%
772 Revenus sur prêts	1.638,22	1.800,00	153,13	-90,7%
Total classe 77	576.231,30	325.000,00	526.338,96	-8,7%
78 Prélèvements provisions				
782 Prélèvements provisions prestations	1.830.000,00	0,00	0,00	-100,0%
Total classe 78	1.830.000,00	0,00	0,00	-100,0%
79 Recettes diverses				
799 Recettes diverses	21.955,72	50.000,00	49.905,56	127,3%
Total classe 79	21.955,72	50.000,00	49.905,56	127,3%
TOTAL PRODUITS COURANTS	219.201.030,02	213.822.300,00	208.018.206,19	-5,1%
8 Opérations sur réserves				
86 Prélèvement sur réserves et sur reports à nouveaux				
860 Prélèvement à la réserve	2.888.329,25	16.279.770,04	16.678.319,30	477,4%
Total classe 86	2.888.329,25	16.279.770,04	16.678.319,30	477,4%
TOTAL PRODUITS	222.089.359,27	230.102.070,04	224.696.525,49	1,2%

Montants en euros

III. PARAMÈTRES SOCIAUX

	RESULTAT 2019	BUDGET 2020	RESULTAT 2020
Indice moyen de l'échelle mobile des salaires et des traitements	817,79	834,76	834,76
Facteur de revalorisation des rentes et pensions	1,446	1,450	1,450
Adaptation du montant moyen des pensions et des rentes à l'évolution réelle des salaires	2,00%	0,00%	0,00%

IV. COMMENTAIRES DES DÉPENSES

Frais d'administration (60)

600 Frais de personnel

	2019	2020
Traitements des fonctionnaires et employés publics	5.443.553,95	6.035.149,91
Traitements des employés	1.478.768,02	1.742.718,86
Rémunérations étudiants	6.277,89	3.195,79
Pensions, suppl. de pensions	1.580.085,82	1.770.695,49
	8.508.685,68	9.551.760,05

La croissance des dépenses pour pensions s'explique par le fait de la réévaluation des pensions, ainsi que de nouveaux départs à la retraite. Les dépenses du personnel ont connu une croissance suite au recrutement de nouveaux agents pour renforcer certaines équipes.

602 Frais d'exploitation

	2019	2020
Loyer et charges locatives	361.685,64	359.806,34
Frais d'exploitation bâtiment	182.440,52	182.553,25
Installations de télécommunication	0,00	0,00
Frais informatique	0,00	0,00
Véhicules automoteurs	2.043,90	2.248,71
	546.170,06	544.608,30

603 Frais de fonctionnement

	2019	2020
Indemnités personnel	15.952,45	4.103,88
Organes	11.166,75	9.410,94
- jetons de présence	2.370,00	2.070,00
- remboursement mandats sociaux	8.125,65	7.032,54
- frais de route	671,10	308,40
Frais de bureau	12.874,77	16.660,69
Frais postaux et de télécommunication	311.688,53	328.741,76
Frais d'information et publication	46.139,20	21.421,16
Frais expertises, contrôle et instruction	140.344,79	116.335,11
- contrôle assurés	48.596,35	43.068,07
- expertises médicales	66.951,70	68.144,85
- frais d'experts et études	24.796,74	5.122,19
Contentieux	112.280,76	99.958,76
Dépenses diverses	23.843,44	15.298,35
- frais de représentation	6.787,34	2.363,19
- frais de banque	13.473,87	12.663,16
- divers	3.582,23	272,00
	674.290,69	611.930,65

604 Frais généraux

	2019	2020
Prévention	1.263.467,64	989.587,59
- formation	1.003.224,27	549.247,50
- surveillance entreprises, publications, brochures	37.554,33	21.388,26
- campagnes de sécurité, expositions et congrès	131.553,28	272.789,75
- cotisations à des organismes internationaux	82.424,60	134.940,00
- achat matériel didactique	8.711,16	11.222,08
Frais généraux divers	2.341,80	5.972,27
	1.265.809,44	995.559,86

605 Frais d'acquisition

	2019	2020
Machines de bureau	0,00	0,00
Mobilier de bureau	5.908,23	2.988,46
Installations de télécommunications	0,00	0,00
Acquisitions logiciels	0,00	7.390,50
Véhicule automoteur	0,00	0,00
	5.908,23	10.378,96

606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS

	2019	2020
Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.445.905,92	1.803.741,65
	1.445.905,92	1.803.741,65

Conformément au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 déterminant la procédure de déclaration des accidents et précisant la prise en charge de certaines prestations par l'assurance accident, une indemnité d'agence de 3% est payée par l'Association d'assurance accident (AAA) pour rémunérer le travail administratif effectué par les services de la Caisse nationale de santé (CNS) (liquidation des prestations en nature de type maladie, des prestations en nature de type dépendance et des indemnités pécuniaires pour incapacité de travail). Ces 3%, revenant à 1.803.741,65 € en 2020, sont calculés sur le total des liquidations effectuées par la CNS pour compte de l'AAA, soit sur un total de 60.124.721,76 €.

608 CCSS Frais communs

	2019	2020
Frais de personnel	1.633.011,21	1.809.881,95
Frais de matériel	519.226,48	511.300,14
Acquisitions nouvelles	32.712,32	70.986,40
	2.184.950,01	2.392.168,49

L'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose: « Les frais du Centre commun de la sécurité sociale, y compris ceux visés à l'article 30, sont répartis entre les utilisateurs à l'aide de la clé de répartition basée sur les cotisations perçues par le Centre commun pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur ».

La participation de l'AAA aux frais du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) s'élève à 5,46 % résultant dans le montant de 2.392.168,49 €.

Prestations en espèces (61)

6110 Indemnités pour incapacités de travail

REGIME GENERAL

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
LFZ	19.857.515,45	18.880.745,88	18.201.709,98	19.457.845,33	19.516.266,57	14.548.873,55
Evo. %	3,87%	-4,92%	-3,60%	6,90%	0,30%	-25,45%
IP	11.670.074,41	9.881.233,94	8.603.777,75	8.992.565,64	11.777.718,96	15.675.842,66
Evo. %	-1,56%	-15,33%	-12,93%	4,52%	30,97%	33,10%
AD	622.922,63	826.264,65	920.625,25	1.078.139,54	877.984,89	657.829,35
Evo. %	-4,83%	32,64%	11,42%	17,11%	-18,56%	-25,08%
Total	32.150.512,49	29.588.244,47	27.726.112,98	29.528.550,51	32.171.970,42	30.882.545,56

Le montant de 14.548.873,55 € représente le remboursement aux employeurs des salaires avancés dans le cadre de la Mutualité des employeurs pendant les 13 premières semaines consécutives à des accidents du travail (LFZ). La variation par rapport à 2019 est due à la prise en charge par la CNS des mois d'avril à juillet suite à la crise sanitaire.

Le montant de 15.675.842,66 € représente les indemnités pécuniaires (IP) payées aux assurés (tient compte de l'augmentation de la période d'indemnité pécuniaire de 52 à 78 semaines), tandis que le montant de 657.829,35 € représente celles payées dans le cadre de l'assurance dépendance et décomptées séparément par la CNS (AD). Les deux paiements sont opérés par la CNS pour compte de l'AAA et rémunérés par 3% de frais d'agence.

Les dépenses pour IP comprennent la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
IP	30.240,33	9.653,07	12.245,32	50.551,34	61.443,48	115.331,74
Evo. %	-55,34%	-68,08%	26,85%	312,82%	21,55%	87,70%
AD	66.298,05	68.255,09	69.508,89	80.857,54	61.411,14	21.884,66
Evo. %	2,33%	2,95%	1,84%	16,33%	-24,05%	-64,36%
Total	96.538,38	77.908,16	81.754,21	131.408,88	122.854,62	137.216,40

Seulement certaines des personnes assurées en vertu des régimes spéciaux ont effectivement droit à des indemnités pécuniaires. Le montant de ces dernières pour les régimes spéciaux ne varie donc pas seulement en fonction du nombre et de la gravité des accidents, mais dépend également de la distribution des accidents sur les différents régimes spéciaux.

6111 Rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ancienne législation						
Rentes viagères	75.876.156,79	74.869.186,78	75.409.815,58	74.184.493,47	73.963.046,91	74.595.223,15
Evo. %	-2,07%	-1,33%	0,72%	-1,62%	-0,30%	0,85%
Rentes de survie	15.254.882,94	14.677.816,92	14.566.867,46	14.054.540,74	13.680.619,17	13.737.756,47
Evo. %	-3,62%	-3,78%	-0,76%	-3,52%	-2,66%	0,42%
Rentes transitoires	1.264.569,19	797.658,41	620.261,50	482.196,94	324.313,58	303.964,35
Evo. %	-35,84%	-36,92%	-22,24%	-22,26%	-32,74%	-6,27%
Paiements uniques	1.558.660,34	695.785,89	904.830,24	728.761,03	345.295,96	227.889,64
Evo. %	-12,54%	-55,36%	30,04%	-19,46%	-52,62%	-34,00%
Total	93.954.269,26	91.040.448,00	91.501.774,78	89.449.992,18	88.313.275,62	88.864.833,61
Evo. %	-3,20%	-3,10%	0,51%	-2,24%	-1,27%	0,62%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	8.534.541,20	7.828.959,69	7.397.233,92	7.958.685,25	8.274.492,93	8.259.041,91
Evo. %	19,34%	-8,27%	-5,51%	7,59%	3,97%	-0,19%
Rentes partielles	170.921,43	72.004,96	168.372,99	219.738,91	182.652,43	461.434,88
Evo. %	1056,40%	-57,87%	133,84%	30,51%	-16,88%	152,63%
Rentes d'attente	6.052.020,83	7.728.847,19	9.644.558,68	11.743.195,29	13.053.973,33	13.418.580,58
Evo. %	35,86%	27,71%	24,79%	21,76%	11,16%	2,79%
Rentes de survie	447.633,14	542.761,30	835.420,37	886.173,07	1.108.442,12	1.180.125,26
Evo. %	19,32%	21,25%	53,92%	6,08%	25,08%	6,47%
Total	15.205.116,60	16.172.573,14	18.045.585,96	20.807.792,51	22.619.560,81	23.319.182,63
Evo. %	26,75%	6,36%	11,58%	15,31%	8,71%	3,09%
Total Rentes	109.159.385,86	107.213.021,14	109.547.360,74	110.257.784,69	110.932.836,43	112.184.016,24
Evo. %	0,09%	-1,78%	2,18%	0,65%	0,61%	1,13%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux et des impôts. Le montant des rentes transitoires continue à diminuer suite à la consolidation des anciennes affaires. Au total, les rentes de l'ancienne législation ont enregistré une augmentation de 0,62% par rapport à 2019. Cette augmentation est surtout due à l'indexation de celles-ci.

La transition entre les anciennes et les nouvelles prestations de l'AAA se poursuit au cours de l'année 2020. L'impact des premières reste important sur les dépenses alors que l'impact des dernières ne se fait sentir que progressivement.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assurée des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ancienne législation						
Rentes viagères	1.341.546,45	1.320.522,22	1.354.924,23	1.360.459,49	1.378.269,61	1.423.008,45
Evo. %	-0,24%	-1,57%	2,61%	0,41%	1,31%	3,25%
Rentes de survie	68.694,36	69.036,72	71.413,20	72.210,32	73.968,72	76.819,71
Evo. %	0,00%	0,50%	3,44%	1,12%	2,44%	3,85%
Rentes transitoires	18.413,32	17.896,56	19.041,60	19.254,12	19.722,96	0,00
Evo. %	6,85%	-2,81%	6,40%	1,12%	2,44%	-100,00%
Paiements uniques	11.748,14	1.921,68	7.843,91	27.119,13	3.397,73	2.984,13
Evo. %	-77,79%	-83,64%	308,18%	245,73%	-87,47%	-12,17%
Total	1.440.402,27	1.409.377,18	1.453.222,94	1.479.043,06	1.475.359,02	1.502.812,29
Evo. %	-2,91%	-2,15%	3,11%	1,78%	-0,25%	1,86%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	100.991,29	150.859,71	90.336,63	111.115,76	77.696,06	150.953,40
Evo. %	-25,78%	49,38%	-40,12%	23,00%	-30,08%	94,29%
Rentes partielles	0,00	-2.550,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %	-100,00%	--	-100,00%	--	--	--
Rentes d'attente	26.119,89	19.803,12	20.597,52	20.862,41	20.713,08	85.052,99
Evo. %	7,77%	-24,18%	4,01%	1,29%	-0,72%	310,62%
Rentes de survie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %	--	--	--	--	--	--
Total	127.111,18	168.112,74	110.934,15	131.978,17	98.409,14	236.006,39
Evo. %	-21,95%	32,26%	-34,01%	18,97%	-25,44%	139,82%
Total Rentes	1.567.513,45	1.577.489,92	1.564.157,09	1.611.021,23	1.573.768,16	1.738.818,68
Evo. %	-4,79%	0,64%	-0,85%	3,00%	-2,31%	10,49%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux. Au total, les rentes de l'ancienne législation sont en augmentation de 1,86 % par rapport à 2019. Cette augmentation est surtout due à l'indexation de celles-ci.

Le nombre de victimes assurées en vertu des régimes spéciaux et ayant droit à une rente sous la nouvelle législation étant très limité, le montant total de ces rentes varie fortement d'une année à l'autre.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

6112 Rachats de rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rachats d'office	559.419,10	306.612,15	146.451,64	77.687,20	83.782,90	126.108,92
Evo %	-67,35%	-45,19%	-52,24%	-46,95%	7,85%	50,52%
Nbre	25	23	8	3	3	3
Rachats s/ demande	3.047.026,63	2.940.092,58	2.822.648,23	2.406.491,49	1.337.015,54	946.222,40
Evo %	-59,68%	-3,51%	-3,99%	-14,74%	-44,44%	-29,23%
Nbre	66	88	82	53	43	31
Indem. globale veuve	82.586,95	38.181,07	102.520,68	72.430,44	102.467,02	78.932,14
Evo %	-58,63%	-53,77%	168,51%	-29,35%	41,47%	-22,97%
Nbre	4	2	6	3	6	5
Total	3.689.032,68	3.284.885,80	3.071.620,55	2.556.609,13	1.523.265,46	1.151.263,46
Evo %	-61,04%	-10,96%	-6,49%	-16,77%	-40,42%	-24,42%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rachats	156.728,58	216.031,27	47.920,92	0,00	0,00	113.740,27
Evo %	-43,15%	37,84%	-77,82%	-100,00%	--	--
Nbre	10	8	3	0	0	2

Les rachats de rentes n'étant prévus que par l'ancienne législation, leur valeur continue à diminuer en 2020.

6118 – Autres secours en espèces

61180 Indemnités pour préjudices extrapatrimoniaux

REGIME GENERAL

Exercice	2017	2018	2019	2020
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	9.946.027,80	7.329.036,10	9.123.204,49	7.501.972,20
Evo. %	20,34%	-26,31%	24,48%	-17,77%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	2.721.553,79	3.035.382,14	3.549.599,24	4.385.756,83
Evo. %	25,72%	11,53%	16,94%	23,56%
Douleurs physiques	4.439.071,17	3.025.027,82	3.712.629,21	3.367.915,76
Evo. %	37,72%	-31,85%	22,73%	-9,28%
Préjudice esthétique	668.351,62	460.795,77	655.540,13	520.828,30
Evo. %	34,18%	-31,05%	42,26%	-20,55%
Total	17.775.004,38	13.850.241,83	17.040.973,07	15.776.473,09
Evo.%	25,61%	-22,08%	23,04%	-7,42%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2017	2018	2019	2020
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	164.968,58	175.053,71	152.606,96	82.932,08
Evo. %	0,46%	6,11%	-12,82%	-45,66%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	34.532,49	51.362,52	77.067,11	81.643,96
Evo. %	48,82%	48,74%	50,05%	5,94%
Douleurs physiques	94.766,51	79.856,61	54.214,59	82.993,26
Evo. %	37,59%	-15,73%	-32,11%	53,08%
Préjudice esthétique	15.253,24	17.160,96	9.568,04	15.289,54
Evo. %	50,60%	12,51%	-44,25%	59,80%
Total	309.520,82	323.433,80	293.456,70	262.858,84
Evo.%	16,18%	4,50%	-9,27%	-10,43%

Pour le régime général, la variation des indemnités pour préjudices physiologiques ≤ 20% est due à la diminution des cas pris en charge, tandis que la variation des indemnités pour préjudices physiologiques > 20% est due au nombre croissant de cas accordés. La variation des indemnités pour douleurs physiques et pour préjudices esthétiques est due à la diminution du nombre de prestations accordées.

Pour les régimes spéciaux, la variation des indemnités pour préjudices physiologiques ≤ 20% est due à la diminution des cas pris en charge, tandis que la variation des indemnités pour préjudices physiologiques > 20% est due à l'augmentation du nombre de cas accordés. La variation des indemnités pour douleurs physiques et pour préjudices esthétiques est due à l'augmentation des montants accordés par cas.

61185 Indemnités dommage moral/survivants

REGIME GENERAL

Exercice	2017	2018	2019	2020
Dommage moral des survivants	2.368.846,34	1.646.193,74	2.049.937,33	1.650.372,28
Evo. %	39,19%	-30,51%	24,53%	-19,49%
Nbre	37	22	31	25

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2017	2018	2019	2020
Dommage moral des survivants	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %				

Le montant des indemnités pour dommage moral des survivants dépend du nombre des accidents mortels et de la situation familiale de la victime.

Prestations en nature (62)

Les prestations en nature sont accordées aux bénéficiaires suivant les conditions et modalités prévues par les dispositions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles applicables en matière d'assurance maladie, sous réserve des règles particulières fixées par le conseil d'administration de l'AAA en vue d'assurer le principe de la prise en charge intégrale des prestations en nature par l'assurance accident.

REGIME GENERAL

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AAA Dégâts mat.	1.373.175,27	1.764.209,92	1.613.872,48	1.499.265,71	1.564.691,62	964.092,79
Evo. %	-0,58%	28,48%	-8,52%	-7,10%	4,36%	-38,38%
AAA Soins	351.068,34	411.357,22	386.625,72	320.584,15	451.160,07	245.365,68
Evo. %	13,84%	17,17%	-6,01%	-17,08%	40,73%	-45,61%
CNS Prest. lux.	26.722.796,84	22.420.236,05	24.583.593,41	25.491.446,19	22.730.656,23	23.987.555,58
Evo. %	-12,05%	-16,10%	9,65%	3,69%	-10,83%	5,53%
CNS Prest. étrang.	8.381.599,20	7.122.489,82	6.008.950,52	5.237.513,13	4.529.306,32	8.384.836,77
Evo. %	21,49%	-15,02%	-15,63%	-12,84%	-13,52%	85,12%
CNS - Ass. Dépend.	2.095.439,58	1.910.455,01	1.778.643,79	534.411,25	3.768.117,08	3.022.723,17
Total	38.924.079,23	33.628.748,02	34.371.685,92	33.083.220,43	33.043.931,32	36.604.573,99
Evo %	-4,32%	-13,60%	2,21%	-3,75%	-0,12%	10,78%

Pour les prestations luxembourgeoises liquidées en 2020 par la CNS pour compte de l'AAA, la variation est due à l'augmentation des montants par cas, tandis que la variation des prestations étrangères est due à l'augmentation du nombre de cas pris en charge. Les prestations liquidées par l'assurance dépendance tiennent compte de redressements effectués pour les exercices 2015 à 2020.

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AAA Dégâts mat.	33.786,51	28.965,46	44.712,71	16.102,30	10.178,64	19.652,70
Evo. %	-17,37%	-14,27%	54,37%	-63,99%	-36,79%	93,08%
AAA Soins	22.121,91	33.356,75	17.888,37	16.913,97	12.634,55	7.894,24
Evo. %	52,66%	50,79%	-46,37%	-5,45%	-25,30%	-37,52%
CNS Prestations	3.565.762,75	3.358.026,80	3.785.540,94	3.620.254,70	3.955.981,13	2.517.081,10
Evo. %	-0,67%	-5,83%	12,73%	-4,37%	9,27%	-36,37%
CNS - Ass. Dépend.	44.871,48	33.200,35	90.671,46	23.119,76	158.749,82	129.532,56
Total	3.666.542,65	3.453.549,36	3.938.813,48	3.676.390,73	4.137.544,14	2.674.160,60
Evo %	0,06%	-5,81%	14,05%	-6,66%	12,54%	-35,37%

Transferts entre ISS (63)

Ce compte, pour un montant de 4.075.043,97 € (régime général), représente la part de l'AAA dans les cotisations (assurances maladie, dépendance et pension) dues sur les indemnités pécuniaires ainsi que sur les rentes tombant sous la nouvelle législation.

Pour les régimes spéciaux ce montant s'élève à 38.772,96 €.

Décharges et restitutions de cotisations (64)

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Décharges sur cotisations	42.766,89	156.082,91	130.334,12	435.824,37	567.588,33	1.171.443,20
Décharges sur prestations	54.634,88	21.141,86	16.592,31	20.707,74	19.099,30	28.636,33
Décharges sur amendes	750,00	3.250,00	0,00	6.250,00	1.000,00	500,00
Total des décharges	98.151,77	180.474,77	146.926,43	462.782,11	587.687,63	1.200.579,53
Cotisations	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04	210.059.745,56	200.216.341,48	191.806.967,86
Rapport	0,05%	0,09%	0,07%	0,22%	0,29%	0,63%

Une grande partie des décharges, soit 1.171.443,20 € concerne des décharges sur cotisations irrécouvrables (auprès des assurés et des employeurs). Ce poste, géré exclusivement par le CCSS, peut subir de fortes fluctuations d'une année à l'autre parce qu'il englobe principalement la liquidation de faillites clôturées et d'entreprises parties à l'étranger sans régler leur solde dû auprès du CCSS. Depuis 2015, le CCSS ne décharge plus, comme dans le passé, les cotisations en souffrance 1 année après leur échéance mais seulement après 5 ans.

Charges financières (66)

Les intérêts débiteurs proviennent des intérêts négatifs refacturés par le CCSS à l'AAA pour un montant de 1.795,69 € et les intérêts négatifs refacturés par les banques à l'AAA pour un montant de 3,87 €.

Charges Diverses - Tiers (68)

Ces frais représentent la quote-part de l'Etat dans la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables.

680 Recours contre tiers responsables

	2019	2020
Scolaires Art.91 al.1+2	323.224,39	139.355,62
Actions de secours et de sauvetage Art.91 al.4	6.380,99	37.452,65
Pompiers volontaires Art.91 al.4	0,00	0,00
Mesures de mise au travail Art.91 al.5	12.826,17	4.356,64
Activités bénévoles Art.91 al.9	0,00	2.730,56
Mandataires publics Art.91 al.8	0,00	0,00
Accident de trajet CMSS/AD Art.91 al.10	0,00	0,00
Formation personnes handicapées Art.91 al.13	0,00	99.105,36
	342.431,55	283.000,83

Dépenses diverses (69)

Il s'agit d'un montant de 4.923,37 € pour des redressements effectués suite à la migration des recettes du service Actions récursives vers le module GRI, d'un montant de 5.750,44 € pour des redressements effectués selon les aspects comptables, d'une différence de 0,45 € sur le calcul des cotisations du CCSS pour l'année 2019, ainsi que d'un montant de 467,01 € pour des amendes négatives dues au CCSS pour l'année de 2020.

TABLEAU DETAILLANT LES DEPENSES LIEES AUX PRESTATIONS DES REGIMES SPECIAUX

Exercice	2019	2020
- Scolaires, périscolaires, universitaires	4.782.647,38	3.512.420,51
- Cours et examens organisés par l'Etat	180.549,95	279.554,01
- Pompiers volontaires	233.106,38	314.242,53
- Actions de secours et de sauvetage	109.827,43	100.865,08
- Mesures de mise au travail	569.813,63	524.850,42
- Mesures pénales	12.305,44	96,20
- Mandataires publics	46.821,89	50.288,45
- Activités à titre bénévole	7.050,39	10.808,55
- Accident de trajet CMSS/AD	1.346,56	96,20
- Représentants à l'étranger	0,00	0,00
- Délégués professionnels	9.034,97	1.323,31
- Formation personnes handicapées	101.635,92	60.908,63
- Travaux en régie (anc. art. 90 CSS)	73.483,68	70.549,80
- Jeunes SNJ	0,00	27,40
- Repr. travail	0,00	763,70
Total	6.127.623,62	4.926.794,79

V. COMMENTAIRES DES RECETTES

Cotisations (70)

Année	Indice moyen	Assiette	Cotisations	Taux de cot. moyen
2011	724,34	16.451.904.288	189.705.286	1,15%
2012	742,44	17.282.688.936	202.006.100	1,15%
2013	761,00	17.904.813.769	200.746.042	1,10%
2014	775,17	18.739.423.486	210.500.918	1,10%
2015	775,17	19.343.037.509	217.479.748	1,10%
2016	775,17	20.073.262.965	205.178.636	1,00%
2017	794,54	21.474.120.005	219.624.132	1,00%
2018	802,82	22.780.600.003	210.059.746	0,90%
2019	817,79	24.251.927.813	200.216.341	0,80%
2020	834,76	24.778.466.936	191.806.968	0,75%

Le montant de 191.806.967,86 € correspond au montant des cotisations effectivement calculées pendant l'exercice 2020 sur base d'un taux de cotisation unique de 0,75 % de l'assiette cotisable retenu lors de l'élaboration du budget de 2020.

Participation de tiers (72)

L'Etat prend entièrement à sa charge les frais de gestion (341.155,06 €) ainsi que les prestations (5.138.912,89 €) relatifs aux divers régimes spéciaux.

Transferts entre ISS (73)

La recette de 116.020,00 € représente les transferts de cotisations en application de l'article 9 de la législation sur les pensions des fonctionnaires de l'Etat (validation de périodes d'assurance d'un employé de l'AAA).

Produits divers de Tiers (76)

760 Recours contre tiers responsables

	2019	2020
Régime général	8.600.173,85	8.605.634,53
Scolaires, périscolaires, universitaires	322.809,32	139.355,62
Pompiers volontaires	0,00	0,00
Actions de secours et de sauvetage	6.242,23	37.452,65
Formation personnes handicapées	0,00	99.105,36
Activités bénévoles	0,00	2.730,56
Mesures de mise au travail	12.826,17	4.356,64
Intérêts	298.349,70	453.978,69
	9.240.401,27	9.342.614,05

761 Amendes d'ordre

Il s'agit des amendes administratives infligées par l'AAA aux entreprises pour un total de 19.750,00 €.

764 Transferts internationaux

Cette recette de 126.683,24 € représente la prise en charge par d'autres Etats membres de l'Union Européenne (UE) de prestations avancées pour leur compte par l'AAA.

765 Retenue pour pensions

L'organisme prélève 8 %, soit un montant de 549.858,57 € sur les traitements de son personnel bénéficiant du régime de pension des fonctionnaires.

Produits financiers (77)

771 Revenus sur comptes et dépôts

	2019	2020
7712 Revenus sur comptes courants	0,00	0,00
7712 Revenus sur placements CASS	26,42	0,00
7713 Revenus sur dépôts	574.566,66	526.185,83
	574.593,08	526.185,83

Les revenus sur placements à court terme dépendent d'une part des taux d'intérêts offerts sur le marché des capitaux et d'autre part des capitaux disponibles. Le taux moyen accordé à l'AAA en 2020 se chiffre à 0,18 %.

772 Revenus sur prêts

Le montant de 153,13 € correspond au revenu sur le dernier prêt encore accordé à un assuré.

Recettes diverses (79)

Sont imputées sur ce compte des recettes qui, d'après le plan comptable uniforme des institutions de la sécurité sociale, ne peuvent être imputées à un autre compte.

Il s'agit d'une part du dividende pour l'exercice 2019 provenant des actions de la société anonyme « Cruchterhombusch S.A. » pour un montant de 10.800,00 € et de cotisations non-remboursables du CCSS concernant l'année 2014 pour un montant de 11.169,48 €.

Sur ce compte figure d'autre part le montant de 27.936,08 € provenant des décharges sur des prestations trop payées non récupérables auprès des assurés.

Prélèvements sur réserves et sur reports à nouveaux (86)

L'article 148 du livre II du Code de la sécurité dispose : « *Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice* ».

Réserve minimale pour 2020 : **217.323.704,69 €**

Réserve constituée au 01.01.2020	333.236.706,74
Prélèvement de l'exercice pour équilibrer le compte de résultat	16.678.319,30
Réserve au 31.12.2020	316.558.387,44

VI. BILAN DE CLÔTURE

Actif

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	2019	2020	Variation %
2 Comptes d'actifs immobilisés			
23 Immobilisations financières			
236 Prêts et créances immobilisées			
23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement	10.486,35	6.844,00	-34,7%
TOTAL CLASSE 2	10.486,35	6.844,00	-34,7%
4 Comptes de tiers (Débiteurs)			
40 Créances envers tiers			
401 Créances liées aux opérations	376.650,89	463.332,27	23,0%
41 Créances envers des organismes liés			
411 Institutions de sécurité sociale			
4114 Cotisations	36.987.504,10	37.887.186,95	2,4%
4115 Intérêts	26,42	0,00	-100,0%
4192 Prestations Règlement UE	109.961,27	54.096,77	-50,8%
42 Autres créances			
428 Autres créances			
428092 Tiers responsables	364.274,50	123.876,61	-66,0%
428099 Autres débiteurs divers	8.642,91	0,00	-100,0%
43 Créances envers l'Etat et les collectivités publiques			
433 Etat débiteur			
4332 Etat débiteur prestations	1.267.669,34	366.152,16	-71,1%
Total créances	39.114.729,43	38.894.644,76	-0,6%
48 Comptes de régularisation			
481 Charges payées d'avance			
4810 Régul. Déb. / Frais d'administration	648.965,96	698.267,97	7,6%
4812 Régul. Déb. / Prestations payées d'avance	9.013.388,19	9.193.151,80	2,0%
4814 Régul. Déb. / Cotisations	19.877.853,61	19.479.999,31	-2,0%
4818 Régul. Déb. / Solde CCSS	13.041.144,71	6.801.500,44	-47,8%
Total comptes de régularisation	42.581.352,47	36.172.919,52	-15,0%
TOTAL CLASSE 4	81.696.081,90	75.067.564,28	-8,1%
5 Comptes financiers			
50 Valeurs mobilières			
508 Autres valeurs mobilières	122.707,29	122.707,29	0,0%
51 Avoirs en banques, en compte chèques postaux et caisse			
512 Comptes courants	57.186.626,15	62.709.235,18	9,7%
513 Comptes à terme	240.000.000,00	220.000.000,00	-8,3%
514 Chèques postaux	74.735,07	289.278,77	287,1%
59 Intérêts courus			
591 Intérêts sur avoirs bancaires	283.566,67	159.362,23	-43,8%
TOTAL CLASSE 5	297.667.635,18	283.280.583,47	-4,8%
TOTAL ACTIF	379.374.203,43	358.354.991,75	-5,5%

Montants en euros

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	2019	2020	Variation %
1 Comptes de capitaux, provisions et dettes financières			
13 Réserves			
131 Réserve légale	333.236.706,74	316.558.387,44	-5,0%
18 Provisions			
182 Provisions prestations	0,00	0,00	--
TOTAL CLASSE 1	333.236.706,74	316.558.387,44	-5,0%
4 Comptes de tiers (Créditeurs)			
44 Dettes envers tiers			
441 Dettes sur achats et prestations			
4412 Prestations			
44121 Prestations en espèces	667,53	22.482,57	3268,0%
45 Dettes envers des organismes liés			
451 Dettes envers ISS (Créditeurs)			
4510 Frais d'administration	3.755.395,60	4.318.749,01	15,0%
4511 Acomptes	19.877.853,61	19.479.999,31	-2,0%
4512 Prestations			
45120 Prestations en espèces - MDE	3.814.824,09	3.035.991,04	-20,4%
45121 Prestations en espèces - autres	2.683.356,33	1.841.337,24	-31,4%
45125 Prestations en nature	13.720.075,21	11.006.335,77	-19,8%
4514 Cotisations	1.313.217,57	466.396,36	-64,5%
4515 Intérêts	0,00	1.795,69	--
46 Dettes envers l'Etat et collectivités publiques			
461 Dettes fiscales	61.701,84	16.118,31	-73,9%
463 Dettes envers Etat	400.074,22	729.595,00	82,4%
47 Autres dettes			
471 Autres dettes < 1 an	1.880,90	585.019,11	31003,1%
Total comptes de tiers	45.629.046,90	41.503.819,41	-9,0%
48 Comptes de régularisation			
482 Produits perçus d'avance			
4820 Régul. Créd. / Frais d'administration	507.999,79	292.784,90	-42,4%
4829 Régul. Créd. / Produits perçus d'avance	450,00	0,00	-100,0%
Total compte de régularisation	508.449,79	292.784,90	-42,4%
TOTAL CLASSE 4	46.137.496,69	41.796.604,31	-9,4%
TOTAL PASSIF	379.374.203,43	358.354.991,75	-5,5%

Montants en euros

VII. COMMENTAIRE DE L'ACTIF

2 COMPTES D'ACTIFS IMMOBILISES

23 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement

Un prêt hypothécaire accordé à un assuré est en voie d'amortissement.

4 COMPTES DE TIERS (Débiteurs)

40 CRÉANCES ENVERS TIERS

401 Créances liées aux opérations

Ce compte enregistre les prestations indûment touchées par les assurés et à récupérer ou à compenser avec des prestations ultérieures pour un total de 395.319,19 € en ce qui concerne les prestations de la nouvelle législation et pour un montant total de 68.013,08 € pour les prestations concernant l'ancienne législation.

41 CRÉANCES ENVERS DES ORGANISMES LIÉS

4114 Cotisations

Les « Cotisations à percevoir par le CCSS » se chiffrent au 31 décembre 2020 à la somme de 37.887.186,95 €. Les cotisations sont calculées sur les salaires déclarés et partant demandées avec un décalage temporel de deux mois.

4192 Règl. CE et conventions

Il s'agit d'un montant débiteur de 54.096,77 € qui représente un avoir en relation avec des prestations avancées pour le compte d'autres Etats membres de l'UE dans le cadre des règlements CE 883/2004 et 987/2009 ou d'autres conventions. Ce montant dépend des délais de remboursement irréguliers des institutions étrangères.

42 AUTRES CREANCES

428092 Tiers responsables

Cette rubrique représente le montant des prestations non encore récupérées auprès de tiers responsables, soit 123.876,61 €.

43 CREANCES ENVERS L'ETAT ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le compte enregistre le solde de la créance de l'Etat et des collectivités publiques sur les prestations et frais d'administration du régime spécial. Le montant de 366.152,16 € correspond à la créance du CGDIS pour les pompiers volontaires.

48 COMPTES DE REGULARISATION

4810 Régularisation débiteur / Frais d'administration

Il s'agit du remboursement des frais de personnel pour janvier 2021 payés par le CCSS pour compte de l'AAA (698.267,97 €).

4812 Régularisation débiteur / Prestations payées d'avance

Ce compte enregistre les rentes payées d'avance pour le mois de janvier 2021 soit 9.193.151,80 €.

4814 Régularisation débiteur / Cotisations

Le montant de 19.479.999,31 € représente l'acompte sur les cotisations du mois de janvier 2021, demandé par le CCSS ensemble avec les cotisations de décembre 2020. La contrepartie du compte figure au passif sous le compte « 4511 – Acomptes ».

4818 – Régularisation débiteur / Solde CCSS

Il s'agit du décompte de l'exercice 2020 des cotisations (3.761.883,59 €) et amendes (3.625,81 €) du CCSS nous parvenues en janvier 2021. Il s'agit en plus des prestations de la Mutualité des employeurs des mois de novembre et décembre 2020 au montant de 3.035.991,04 € et qui figurent en contrepartie au passif du bilan sous le compte « 4512 - Institutions de sécurité sociale / prestations ». Cette opération de compensation avec le CCSS est nécessaire pour garantir une concordance des comptes entre les différentes ISS.

5 COMPTES FINANCIERS

50 VALEURS MOBILIERES

508 Autres valeurs mobilières

L'AAA a acquis en 1994 4.950 actions d'une valeur nominale de 24,789352 € chacune, soit 122.707,29 €, de la société anonyme « Cruchterhombusch S.A. » constituée avec un capital social de 681.707,19 €.

Cette société a fait construire le Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

513 Comptes à terme

	2019	2020
Banque Internationale à Luxembourg	120.000.000,00	60.000.000,00
Banque Raiffeisen	120.000.000,00	160.000.000,00
	240.000.000,00	220.000.000,00

512 et 514 Comptes courants et Chèques postaux

	2019	2020
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	4.288.711,06	1.870.823,90
BGL BNP Paribas	47.973.686,00	55.324.374,81
Banque Internationale à Luxembourg	77.087,37	480.686,33
Banque BCP	51.579,39	76.136,10
ING Luxembourg	4.340.027,36	4.541.409,34
Banque Raiffeisen	455.534,97	415.804,70
Compte Chèques postaux	74.735,07	289.278,77
	57.261.361,22	62.998.513,95

Cette rubrique représente le montant des liquidités dont dispose l'AAA auprès des différents instituts bancaires. Un changement de la politique interne de certains instituts a contraint l'AAA au remplacement des liquidités.

591 Intérêts sur avoirs bancaires

Comme précisé dans la lettre circulaire annuelle « Aspects comptables » de l'IGSS, les intérêts courus et non échus sur titres, dépôts, prêts et emprunts doivent être régularisés pro rata temporis à la fin de l'exercice comptable.

Ces intérêts courus se chiffrent à 159.362,23 €.

VIII. COMMENTAIRE DU PASSIF

1 COMPTES DE CAPITAUX, PROVISIONS ET DETTES FINANCIERES

13 RESERVES

131 Réserve légale

L'article 148 de la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident dispose : « Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice ».

Pour 2020, la réserve minimale s'élève à 217.323.704,69 €.

4 COMPTES DE TIERS (Créditeurs)

44 DETTES ENVERS DES TIERS

4412 Prestations

Sont enregistrées sous ce compte les prestations en espèces et les retenues comptabilisés en 2020 et payées en 2021 pour un montant de 22.482,57 €.

45 DETTES ENVERS DES ORGANISMES LIES

4510	Créd. Frais communs CCSS	2.515.007,36
	Créd. Frais communs CNS	1.570.976,55
	Créd. Frais communs AD	232.765,10
4511	Créd. Acomptes sur cot.	19.479.999,31
4512	Créd. PE Mutualité	3.035.991,04
	Créd. PE Pensions - CNAP	0,00
	Créd. PE avancés - CNS	1.783.125,46
	Créd. PE Pensions - CFL	58.211,78
	Créd. PN avancés - CNS	7.447.145,82
	Créd. PN avancés - AD	3.559.189,95
4514	Créd. Cot.	466.396,36
4515	Créd. Intérêts CCSS	1.795,69
		40.150.604,42

4510 Frais d'administration

Il s'agit d'abord de la participation de l'AAA aux frais administratifs du Centre commun de la sécurité sociale, aux frais communs du bâtiment administratif de Hollerich ainsi qu'aux frais d'affranchissement pour un montant de 2.515.007,36 €. Cette classe enregistre également les frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance maladie et des indemnités pécuniaires pour le compte de l'AAA (1.570.976,55 €) ainsi que des frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance dépendance (232.765,10 €).

4511 Acomptes

Le montant de 19.479.999,31 € imputé sur ce compte représente l'acompte réclamé pour les cotisations du mois de janvier 2021. La contrepartie figure à l'actif du bilan sous le compte de régularisation: « 4814 – Régularisation débiteur / Cotisations ».

4512 Prestations

Le montant de 3.035.991,04 € représente les prestations de la Mutualité des employeurs de novembre et décembre 2020 et qui figurent en contrepartie à l'actif du bilan sous le compte « 4818 - régularisation débiteur / solde CCSS ».

Les indemnités pécuniaires avancées par la CNS pour compte de l'AAA se chiffrent à 1.783.125,46 €. Y figurent également les prestations en nature avancées par la CNS pour un montant de 7.447.145,82 € ainsi que celles avancées par l'Assurance dépendance pour un montant de 3.559.189,95 €.

Les rentes de survie avancées par les CFL pour compte de l'AAA se chiffrent à 58.211,78 €.

4514 Cotisations

Le montant de 466.396,36 € représente les cotisations sur rentes dues à percevoir par le CCSS au 31.12.2020. Il faut tenir compte du fait que les cotisations sont calculées sur les rentes déclarées et demandées avec un décalage temporel de deux mois.

4515 Intérêts CCSS

Le montant de 1.795,69 € représente les intérêts négatifs refacturés par le CCSS à l'AAA, résultant du taux négatif appliqué aux comptes courants par les banques

46 DETTES FISCALES ET DETTES ENVERS L'ETAT

461 Dettes fiscales

Il s'agit des soldes des impôts sur les différentes rentes du mois de décembre 2020 (16.118,31 €) payés en janvier 2021.

463 Etat créditeur

Il s'agit de la quote-part à rembourser à l'Etat dans le cadre de la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables (283.000,83 €), des indemnisations pour dommages de guerre corporels (93.509,96 €) et des prestations et frais d'administration des régimes spéciaux (353.084,21 €).

47 AUTRES DETTES

Il s'agit de recettes (1.550,00 €) pour lesquelles la détermination des assurés correspondants n'a pas été possible jusqu'au 31 décembre, d'un redressement (60,00 €) effectué selon les aspects comptables, d'un double remboursement (4.610,21 €) provenant du CCSS, d'une cotisation constatée d'avance en provenance de la CNAP qui concerne l'exercice 2021 (-84.400,98 €) et d'une caution pour la couverture de l'annulation de l'hypothèque d'un prêt remboursé pour sa totalité en 2019 (220,90 €).

Ce compte enregistre également des consignations provenant de tiers responsables (662.978,98 €), dont la décision juridique n'est pas encore certaine.

48 COMPTES DE REGULARISATION – PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

4820 Régularisation créditeur / Frais d'administration

Sont enregistrées sous ce compte toutes les charges qui se rapportent à l'exercice 2020 et dont les factures n'ont été présentées qu'au cours de l'exercice 2021 et avant la clôture provisoire de 2020 pour un montant de 292.784,90 €.

IX. EVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT

EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT DES EXERCICES 2011 - 2020										
CHARGES	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
6 Comptes de charges										
60 Frais d'administration	9.652.602,75	10.216.808,85	11.227.138,00	11.578.869,53	12.141.622,85	12.727.455,85	13.398.108,03	14.360.770,29	14.631.720,03	15.910.147,96
61 Prestations en espèces	165.904.895,90	169.538.285,61	171.449.903,89	172.132.227,15	162.439.450,56	158.077.108,78	162.492.298,03	159.907.736,97	165.709.062,19	163.897.304,82
611 Prestations en espèces - régime général	163.991.043,23	167.176.179,95	168.842.623,68	169.568.424,07	160.292.615,74	155.939.262,85	160.488.944,99	157.841.873,06	163.718.982,71	161.644.670,63
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux	1.913.852,67	2.362.105,66	2.607.280,21	2.563.803,08	2.146.834,82	2.137.845,93	2.003.353,04	2.065.863,91	1.990.079,48	2.252.634,19
62 Prestations en nature	36.079.924,22	33.298.362,45	42.775.009,07	44.347.688,64	42.590.621,88	37.082.297,38	38.310.499,40	36.759.611,16	37.181.475,46	39.278.734,59
63 Transferts entre ISS	1.280.628,14	1.932.278,49	2.344.993,45	2.414.056,16	3.000.829,18	2.711.394,22	2.781.638,22	3.161.514,91	3.636.982,40	4.113.816,93
64 Décharges et restitutions de cotisations	1.434.518,14	1.455.774,52	1.278.655,61	1.333.582,94	98.151,77	180.474,77	146.926,43	462.782,11	587.687,63	1.200.579,53
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,10	0,00	0,00	1.799,56
67 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.830.000,00	0,00	0,00
68 Charges diverses - Tiers	201.991,48	182.896,56	372.697,87	261.745,06	450.704,71	731.811,38	623.875,24	835.215,06	342.431,55	283.000,83
69 Dépenses diverses	90.889,27	0,08	0,11	0,00	134.109,71	241.730,48	4.494,24	6.074,19	0,01	11.141,27
TOTAL CHARGES COURANTES	214.645.449,90	216.624.406,56	229.448.398,00	232.068.169,48	220.855.490,66	211.752.272,86	217.757.842,69	217.323.704,69	222.089.359,27	224.696.525,49
PRODUITS										
7 Comptes de produits										
70 Cotisations	189.705.285,56	202.006.100,12	200.746.042,02	210.500.918,16	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04	210.059.745,56	200.216.341,48	191.806.967,86
72 Participations de tiers	22.377.045,84	23.467.746,91	7.018.451,91	6.686.619,32	6.220.589,76	5.949.857,55	6.235.546,04	6.213.136,88	6.508.669,34	5.480.067,95
720 Participation frais d'administration (Etat)	264.720,38	293.307,21	349.825,05	346.843,32	381.242,82	330.229,65	378.946,88	387.281,46	437.903,88	341.155,06
721 Participation prestations (Etat)	22.112.325,46	23.174.439,70	6.668.626,86	6.339.776,00	5.839.346,94	5.619.627,90	5.856.599,16	5.825.855,42	6.070.765,46	5.138.912,89
73 Transferts entre ISS	0,00	0,00	1.565,69	2.921,68	656,18	378,89	0,00	0,00	0,00	116.020,00
76 Produits divers de tiers	9.504.617,68	7.606.808,65	10.679.870,34	9.140.678,14	8.898.290,16	9.584.988,55	10.410.845,61	11.439.350,07	10.047.832,18	10.038.905,86
760 Recours contre tiers responsables	8.766.532,42	6.791.052,56	9.843.087,11	8.195.985,81	7.927.960,28	8.824.785,72	9.568.191,68	10.454.022,36	9.240.401,27	9.342.614,05
761 Intérêts de retard sur cotisations	150.357,48	186.374,00	153.857,11	148.697,57	149.557,39	172.436,39	138.598,96	128.693,04	120.524,47	0,00
762 Amendes d'ordre	16.075,85	32.809,77	35.608,33	32.750,00	59.573,26	45.375,27	35.201,35	42.101,77	38.693,90	19.750,00
764 Transferts internationaux	134.795,50	143.193,83	175.302,31	287.677,68	266.235,05	74.973,03	169.067,94	323.457,19	138.709,50	126.683,24
765 Retenue pour pensions	413.112,09	428.832,85	446.856,40	449.992,32	469.378,80	441.642,21	473.192,50	466.413,79	509.503,04	549.858,57
766 Remboursements sur pensions et rentes	23.744,34	24.545,64	25.159,08	25.574,76	25.585,38	25.775,93	26.593,18	24.661,92	0,00	0,00
77 Produits financiers	3.148.808,48	1.932.412,90	606.324,05	838.778,01	799.187,00	314.547,24	411.975,43	464.752,85	576.231,30	526.338,96
78 Prélèvements provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.830.000,00	0,00
79 Recettes diverses	13.685,95	19.017,80	3.797,80	17.504,92	258.441,06	16.024,28	223.516,17	28.051,30	21.955,72	49.905,56
TOTAL PRODUITS COURANTS	224.749.443,51	235.032.086,38	219.056.051,81	227.187.420,23	233.656.911,95	221.044.432,88	236.906.015,29	228.205.036,66	219.201.030,02	208.018.206,19